

Charte des bénévoles 2026

En tant que bénévole, je porte les couleurs du festival et représente son image. Lorsque j'effectue ma tranche horaire, et aussi longtemps que je suis habillé en tant que bénévole, je m'engage à être aimable, non-violent et disponible pour le public. Je veille également à l'image que je donne de moi-même, je suis donc propre et en état d'assumer mes fonctions.

Lorsque je remplis mon profil bénévole, je m'assure que les informations soient correctes et je certifie avoir plus de 18 ans, une pièce d'identité me sera systématiquement demandée lors du retrait de mon bracelet à l'accueil bénévoles.

Si je ne respecte pas les différents éléments de cette charte, j'accepte que l'on me relève de mes fonctions.

❖ En tant que bénévole, je dois faire attention à :

- ✓ M'inscrire pour un minimum de 7h30 de bénévolat jusqu'au 30 juin 2026. Si ces 7h30 tombent sur le même jour, tu as bien-sûr droit à un billet pour un autre jour du festival (2026). Si tu effectues ces heures le dernier jour, soit le samedi, ou si tu effectues les démontages, tu auras droit à un billet pour la prochaine édition (2027). Contacte-nous par mail (benevoles@estivale.ch) en spécifiant le jour pour lequel tu désires ton billet. Attention, pas de billets disponibles pour la soirée du mercredi 29 juillet.
- ✓ A partir du 1^{er} juillet, tu pourras t'inscrire pour moins de 07h30 de bénévolat (1 seule tranche horaire) en fonction des postes disponibles.
- ✓ Arriver 30 minutes avant ma prise de service, durant le festival, le temps de passer à l'accueil bénévole.
- ✓ Arriver à l'heure durant les jours de montage et démontage.
- ✓ Me munir d'une pièce d'identité afin de récupérer mon bracelet.
- ✓ Avertir mon responsable direct ou écrire un mail à benevoles@estivale.ch si je ne peux pas venir effectuer mon bénévolat. En cas d'absence non excusée, nous nous permettrons d'annuler toutes vos futures inscriptions.
- ✓ Porter le t-shirt permettant de m'identifier en tant que bénévole.
- ✓ Respecter la législation suisse en matière de vente d'alcool aux mineurs.
- ✓ Être assuré en cas d'accident non-professionnel.
- ✓ Respecter le matériel mis à ma disposition et le restituer dans le meilleur état.
- ✓ Respecter la propreté du site, de mon espace de travail et de mon lieu de pause.
- ✓ Respecter les consignes de sécurité qui me sont données.
- ✓ Respecter les différentes zones à accès réduit.
- ✓ Respecter la tranquillité des artistes.
- ✓ Éviter les nuisances sonores après la fermeture du site. Des habitations et un home médicalisé sont à proximité immédiate du site.
- ✓ Ne pas accorder de privilèges à mes proches comme des boissons offertes ou autres.

L'Estivale Open Air a également signé la Charte « Aretha ».

Les principes de cette charte :

- ✓ La promotion du respect, de la coveillance au sein de l'établissement ou d'un festival.
- ✓ La mise à disposition d'un code pour la clientèle en cas de situation de détresse.
- ✓ La prise en charge discrète de la clientèle en détresse, grâce à la procédure Aretha.

Voici le lien pour en connaître davantage : <https://milleseptsans.ch/aretha/>

Déjà 1000 mille mercis à tous. Au plaisir de se retrouver pour l'édition 2026.